

## **DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR**

### **Préfecture d'Eure & Loir**

**COMMUNE DE PRUDEMANCHE.**

**Enquête publique relative à la demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste de livraison, d'un poste de stockage et d'un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche 28270.**

**ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 12 avril 2021 au 12 mai 2021.**

**Décision du Tribunal Administratif d'Orléans  
Dossier N° E21000026/45  
Arrêté Préfectoral du 18 mars 2021.  
Commissaire enquêteur : Jean François ROLLAND.**

## TABLE DES CONTENUS

### PREMIERE PARTIE

#### **RAPPORT**

##### **1/ GENERALITES**

Situation

Objet de l'enquête et contexte

Cadre juridique de l'enquête

##### **2/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.**

Préparation

Composition du Dossier

Organisation

Déroulement

Publicité et information du public

Climat de l'enquête

Clôture de l'enquête et du registre

Relevé comptable des observations, propositions et contre-propositions

##### **3/ CARACTERISTIQUES DU PROJET.**

Le projet de centrale photovoltaïque au sol,

##### **4/ REFLEXIONS GENERALES SUR LE PROJET.**

##### **5/ PROCES VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE.**

##### **6/ MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE.**

##### **7/ COMMENTAIRE SUR LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE.**

### DEUXIEME PARTIE

#### **AVIS & CONCLUSIONS MOTIVEES.**

### TROISIEME PARTIE

Arrêté Préfectoral,

Avis d'enquête publique,

Parutions presse,

Affichages,

Délibération Conseil Municipal Prudemancie du 13/04/2021.

## PREMIERE PARTIE.

### RAPPORT

#### 1/ GENERALITES.

##### **Situation**

Prudemanche est une petite commune du centre de la France. Le village est situé dans le département d'Eure-et-Loir en région Centre-Val de Loire. Le village de Prudemanche appartient à l'arrondissement de Dreux et au canton de Brezolles.

L'altitude moyenne de Prudemanche est de 178 mètres environ. Sa superficie est de 15.43 km<sup>2</sup>. Sa latitude est de 48.719 degrés Nord et sa longitude de 1.134 degrés Est.

La population de Prudemanche était de 196 au recensement de 1999, 245 en 2006, 257 en 2007 et 254 en 2009. La densité de population du village est de 16.46 habitants par km<sup>2</sup>.

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 105 en 2007. Ces logements se composent de 86 résidences principales, 20 résidences secondaires ou occasionnels.

##### **Objet de l'Enquête**

La présente enquête publique est diligentée par la Préfecture d'Eure et Loir sur la demande présentée par la société ENGIE Green.

Elle concerne la demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste de livraison, d'un poste de stockage et d'un poste de conversion au lieu-dit "Le Pérou" sur la commune de Prudemanche.

La demande porte sur la procédure suivante :

↳ Demande de permis de construire n°028 308 20 00004 déposée le 03/06/2020 et reçue le 10/06/2020 à la mairie de Prudemanche.

Le lancement de cette enquête publique a été acté par un arrêté préfectoral pris par Madame le Préfet d'Eure et Loir en date du 18 mars 2021.

Cette enquête publique, effectuée du 12 mai 2021 au 12 juin 2021 inclus, s'est déroulée à la mairie de Prudemanche où les dossiers et registre étaient tenus à la disposition du public.

Le présent rapport traite de l'organisation de la procédure, des informations sur son déroulement et de l'analyse des observations, propositions et contre-propositions correspondantes recueillies.

Ce rapport est complété par un second document contenant l'avis du Commissaire Enquêteur, énonçant et détaillant son point de vue personnel.

### **Cadre Juridique de l'Enquête Publique.**

Vu le dossier présenté par Monsieur le Président de la société ENGIE Green à l'appui de la demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche.

La demande porte sur la procédure suivante :

- Demande de permis de construire n°028 308 20 00004 datée du 03/06/2020, déposée le 10/06/2020 à la mairie de Prudemanche concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche.
- Dossier de demande de permis de construire déposé par I'M IN ARCHITECTURE le 17 mars 2020.

Cette demande a été déposée par la société ENGIE PV PRUDEMANCHE.

La dite enquête publique a été prescrite et organisée selon les termes de l'arrêté préfectoral de Madame le Préfet d'Eure et Loir en date du 18 mars 2021, ( cf. copie en annexe ) en application des textes réglementaires suivants :

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.122-1 à L.123-18, L.181-9 à L.181-12, R.122-2, R.123-1, et R.181-36 à R.181-44,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57,

Vu l'arrêté préfectoral n°5a/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien Bayle, Secrétaire général de la Préfecture d'Eure et Loir,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimension de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'Environnement,

Vu l'étude d'impact et son résumé non technique relative à l'ensemble du projet de centrale solaire au sol au lieu-dit "Le Pérou" situé sur la commune de Prudemanche dans le département d'Eure & Loir,

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale n°2020-2998 du 30 octobre 2020, et le mémoire en réponse selon l'obligation faite au porteur d'apporter une réponse écrite à l'autorité environnementale (cf.article L 122-1 V du Code de l'Environnement) daté du 13 janvier 2021.

Vu la modification ad hoc du Plan Local d'Urbanisme entérinée le 19/02/2020 par un vote du Conseil Municipal de la commune de Prudemanche,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prudemanche datée du 08/04/2021 entérinant l'accord de la commune suite à l'avis favorable émis par les élus de la commune,

Vu la décision enregistrée sous la référence # E21000026 / 45 en date du 15 février 2021, par laquelle Monsieur Guy Quillevere, Président du Tribunal Administratif d'Orléans, m'a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

## 2/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

### **Préparation de l'Enquête - Visite des Lieux.**

Le 12 mars 2021, je me suis rendu à une réunion à la Préfecture d'Eure et Loir organisée par la Direction Départementale des Territoires / Bureau Application du Droit des sols, afin de récupérer l'intégralité du dossier original d'enquête pour que je puisse l'étudier avant le début de l'enquête.

Au cours de cette réunion à laquelle participaient Mesdames Bohn et Metro, m'a été présenté l'objet de l'enquête publique et ont été arrêtées en commun les dates de l'enquête publique ainsi que celles des permanences.

Le 17 mars 2021, une réunion s'est tenue à la mairie de Prudemanche avec Monsieur le Maire de Prudemanche, Madame Amélie Satre Responsable du projet au sein d'Engie Green, et de Monsieur Rachid Benbrahim de la société Suez. Lors de cette réunion ont été présentées les modalités pratiques à mettre en oeuvre pour mener à bien cette enquête publique. A l'issue de cette réunion, nous nous sommes aussi rendus sur les abords du site de stockage des déchets de Prudemanche 1 afin de visualiser certaines problématiques soulevées par le projet d'implantation, objet de la présente enquête.

Une visite des parcelles sur lesquelles l'ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion vont être installés, situées au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche a ensuite été organisée.

Ce même jour j'ai pu vérifier avec les responsables de la mairie, la complétude des dossiers mis à la disposition du public et la bonne mise en place des moyens d'information du public.

### **Dossier de l'Enquête**

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public est composé de deux principaux volets :

AAA / Dossier.

Ce dossier comprend :

Le dossier d'enquête publique proprement dit, comprenant :

- Document CERFA n° 13409\*07 relatif à la demande de permis de construire # 028 308 20 00004, en date du 03/06/2020 et reçu en mairie de Prudemanche le 10/06/2020.5964\*01,
- Un dossier de demande de permis de construire établi par I'M In Architecture en date du 17/03/2020 comportant trente cinq pièces différentes,
- Une étude d'impact établie en 12/03/2020 par SAFEGE Consulting,
- Un diagnostic écologique établi par le cabinet d'études en environnement ENVOL daté de septembre 2019,
- Un extrait des délibérations du conseil municipal de la commune de Prudemanche en date du 11/02/2020 portant modification du PLU de la commune,
- Une étude paysagère établie par Mme Virginie Albira Architecte DPLG / paysagiste DPLG,
- Une correspondance du SDIS 28 datée du 14/09/2020 par laquelle l'avis du SDIS est recueilli.
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Centre Val de Loire n°2020-2998 du 30/10/2020,
- Le mémoire en réponse du porteur de projet suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, daté du 13/01/2021.

Ce dossier a été réalisé par Engie Green est exhaustif et d'une bonne qualité de rédaction, il était particulièrement bien documenté et bien présenté.

BBB/ Un Registre papier destiné à recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public.

Ce registre a été ouvert par moi-même le 12 avril 2021, lors de la toute première permanence.

Ce registre a été coté et paraphé par moi-même le même 12 avril 2021.

Le registre a été clôturé par moi-même le 12 mai 2021 à l'issue de la troisième et dernière permanence à 12h00 locales.

Le dossier d'enquête, présentés conformément à la réglementation prévue par les textes, a été soumis à l'enquête que j'ai conduit et a été mis à la disposition du public ainsi qu'un registre d'observations/propositions pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Prudemanche où il a été consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie suscitée.

Par ailleurs le dossier était à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure et Loir / Direction Départementale des Territoires.

Une facilité complémentaire permettait de consulter le dossier en version numérique et concurremment la version papier, à la mairie de Prudemanche.

Eu égard à la densité du dossier, des informations techniques relatives au projet pouvaient être demandées directement via une adresse mail dédiée à Engie Green/ Maître d'Ouvrage.

A noter qu'en accord avec les textes réglementaires ( article L123-12 ) une facilité d'expression complémentaire a été mise à la disposition du public par le biais du site Internet de la Préfecture d'Eure et Loir, via une adresse dédiée : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr.

### Organisation de l'enquête.

Suite à la décision enregistrée sous la référence # E210000026 / 45 en date du 15 février 2021, Monsieur Guy Quillevere, Président du Tribunal Administratif d'Orléans, m'a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le 18 mars 2021, Madame le Préfet d'Eure et Loir a pris un arrêté portant ouverture de cette enquête publique.

Le 12 mars 2021, je me suis rendu à une réunion à la Préfecture d'Eure et Loir organisée par la Direction Départementale des Territoires / Bureau Application du Droit des sols, afin de récupérer l'intégralité du dossier original d'enquête pour que je puisse l'étudier avant le début de l'enquête.

Au cours de cette réunion à laquelle participaient Mesdames Bohn et Metro, m'a été présenté l'objet de l'enquête publique et ont été arrêtées en commun les dates de l'enquête publique ainsi que celles des permanences.

Le 17 mars 2021, une réunion s'est tenue à la mairie de Prudemanche avec Monsieur le Maire de Prudemanche, Madame Amélie Satre Responsable du projet au sein d'Engie Green, et de Monsieur Rachid Benbrahim de la société Suez. Lors de cette réunion ont été présentées les modalités pratiques à mettre en oeuvre pour mener à bien cette enquête publique. A l'issue de cette réunion, nous nous sommes aussi rendus sur les abords du site de stockage des déchets de Prudemanche 1 afin de visualiser certaines problématiques soulevées par le projet d'implantation, objet de la présente enquête.

Une visite des parcelles sur lesquelles l'ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion vont être installés, situées au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche a ensuite été organisée.

Ce même jour j'ai pu vérifier avec les responsables de la mairie, la complétude des dossiers mis à la disposition du public et la bonne mise en place des moyens d'information du public.

### Déroulement de l'enquête.

Publicité et information du public.

Publicité légale:

Les mesures suivantes ont été mises en oeuvre :

Affichage.

J'ai vérifié que l'information du public a bien été effectuée au travers de l'affichage de l'avis d'enquête dans les délais :

a/ Au siège de l'enquête, sur le panneau d'affichage situé à face à l'entrée de la mairie de Prudemanche et dans le hall de la mairie proprement dite en conformité avec l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affiche tel que mentionné à l'article R 123-11 du Code de l'Environnement.

Et j'ai pu vérifier que l'avis d'enquête publique avait été aussi affiché en plusieurs endroits ( hameaux ) de la commune.

A ce sujet, un certificat d'affichage a été signé le 12 mai 2021 par Monsieur le Maire de Prudemanche et est joint au présent rapport. cf pièce jointe.

Par ailleurs, le pétitionnaire a fait réaliser des affichages dans deux lieux différents sur le lieu des deux décharges cf. échanges de courriel du 18 mars 2021.

A ce sujet, en annexe figure les comptes rendus de SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN BOUVIER huissiers de justice mandatés par ENGIE Green pour attester du bon affichage de l'enquête publique; datés des 29 mars, 29 avril et 13 mai 2021.

b/ Sur le site Internet [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) et sur le site internet de la mairie de Prudemanche,

Insertions dans la Presse locale.

J'ai vérifié la publicité légale de l'avis d'enquête publique via quatre parutions dans la presse locale à savoir "Horizons Eure-et-Loir" et "L'Echo Républicain"; et ce

- dans le strict respect des délais de parution, tant pour l'Echo Républicain que pour "Horizons d'Eure-et-Loir " à savoir le vendredi 26 mars 2021 et le vendredi 16 avril 2021,



## Réunion Publique.

Je n'ai pas jugé utile de prévoir une réunion publique au cours de l'enquête publique eu égard au nombre très restreint de personnes qui se sont déplacées en mairie.

## Permanences du Commissaire Enquêteur

Je me suis tenu à la disposition du public au cours de trois permanences assurées dans la mairie de Prudemanche aux dates et heures suivantes afin de permettre à la plus grande partie de la population de me rencontrer :

Le lundi 12 avril 2021 de 14h00 à 17h00, le samedi 24 avril 2021 de 09h00 à 12h00, et le mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête (en format papier) et le registre sont restés à la disposition du public auprès de la mairie de Prudemanche pendant toute la durée de l'enquête.

Je rappelle que l'intégralité du dossier d'enquête était aussi à disposition du public en version électronique sur le site internet de la préfecture d'Eure et Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>.

Facilité supplémentaire les informations techniques pouvaient être obtenues auprès de la personne en charge du dossier chez le Maître d'Ouvrage via une adresse internet dédiée : [amelie.satre@engie.com](mailto:amelie.satre@engie.com).

Les observations du public pouvaient aussi m'être adressées soit par courrier aux bons soins du secrétariat de la Mairie de Prudemanche, soit par courriel sur le site internet de la Préfecture d'Eure et Loir via une adresse internet dédiée : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr).

## Déroulement de la procédure.

J'ai ouvert, coté et paraphé le registre d'enquête le 12 avril 2021. Ce dernier comportait vingt six feuillets non mobiles.

## Incidents relevés au cours de l'enquête.

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête.

## Climat de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée dans une totale sérénité.

## Clôture de l'enquête et transfert du dossier et du registre

En fin d'enquête, j'ai moi-même clos le registre mis à la disposition du public le mercredi 12 mai 2021 à 12h00 locales.

J'ai conservé le dit registre jusqu'à remise ultérieure de mon rapport et de mes conclusions motivées.

### Relevé comptable des observations:

Pour la suite de l'enquête, les quatre observations du public sont détaillées en observations, propositions et contre propositions dans le procès verbal de synthèse joint au présent rapport.

### Observations du public et personnes rencontrées.

Concernant le nombre de personnes qui se sont déplacées en mairie pour consulter le dossier :

Durant les permanences que j'ai assuré, quatre personnes sont venues me rencontrer et ont soit déposé leurs observations sur le registre, soit écrit ensuite leurs observations, propositions et/ou contre propositions.

En dehors des permanences que j'ai assuré, le 11 mai 2021, une seule personne est venue consulter le dossier de l'enquête publique et a déposé une observation positive.

Enfin, une lettre m'a été adressée via la mairie de Prudemanche et a été ensuite annexée par mes soins au registre de l'enquête publique.

**OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UN POSTE DE STOCKAGE ET D'UN POSTE DE CONVERSION SITUÉS AU LIEU DIT "LE PEROU" SUR LA COMMUNE DE PRUDEMANCHE.**

Le projet présenté s'articule sur trois axes :

1/ Implantation du projet sur une zone remaniée de l'ISDND de Prudemanche 1 actuellement en phase de post exploitation appartenant à Suez Recyclage et Valorisation. Sa surface est de 16.6 hectares.

2/ Installation d'un parc composé de 14 121 panneaux photovoltaïques, d'une puissance unitaire de 420Wc, installés sur des structures fixes posées sur le sol grâce à des fondations en béton.

3/ Installation d'un poste de transformation outdoor et d'un poste de livraison, ces postes permettant la récupération, la transformation et le comptage de la production électrique des panneaux photovoltaïques.

Enfin, pour information un raccordement sur le réseau ENEDIS est envisagé sur le poste source de Nonancourt situé à environ 12 kilomètres du site, cet aspect du projet n'étant pas inclus dans l'enquête publique, objet du présent rapport.

Au regard de son ampleur il convenait de vérifier les éventuelles interactions que le projet est susceptible d'avoir avec un/des site(s) Natura 2000, des habitats ou des espèces communautaires. C'est pourquoi ce projet est soumis à évaluation de ses incidences au titre des articles L414-1 et suivants du Code de l'Environnement visant à démontrer l'absence d'effet notable et dommageable sur les habitats et les espèces communautaires avec développement de mesures d'Evitement, de Suppression ou de Réduction des impacts du dit projet.

La présente enquête est diligentée par la Préfecture d'Eure et Loir sur la demande de la société ENGIE Green.

REFLEXION GENERALE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UN POSTE DE STOCKAGE ET D'UN POSTE DE CONVERSION SITUES AU LIEU DIT "LE PEROU" SUR LA COMMUNE DE PRUDEMANCHE.

Comme énoncé plus haut le dossier présenté au public comportait toutes les pièces réglementaires.

Il faut ici souligner,

↳ d'une part, la bonne qualité du dossier dont on peut néanmoins considérer que, s'agissant en l'occurrence d'une enquête publique portant sur un projet d'une telle importance, elle était nécessaire et attendue,

↳ d'autre part, que la qualité des contributions des intervenants qui a concouru à assurer l'exhaustivité et le professionnalisme des "process" à mettre en place, a pu peut être dérouter des personnes "non averties" venues consulter le dossier de l'enquête publique.

Enfin, il m'a fallu rappeler à quelques interlocuteurs que l'enquête ne portait pas sur l'opportunité économique du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en considération de l'environnement

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE

*Note liminaire : Ce document est préalable au rapport définitif et aux conclusions motivées. Il fait état du déroulement de l'enquête et contient les observations du public, ainsi que mes propres questions. La société ENGIE Green, Maître d'Oeuvre du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.*

J'ai adressé au Maître d'Ouvrage, mon rapport de synthèse de l'enquête publique le 17 mai 2021. ( cf. rapport complet ci dessous ).

## **Préfecture d'Eure et Loir**

### **COMMUNE DE**

### **PRUDEMANCHE**

# **Demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste de livraison, d'un poste de stockage et d'un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche 28270.**

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE de L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Jean François ROLLAND, Commissaire Enquêteur**

**12 avril 2021 – 12 mai 2021.**

*Note liminaire : Ce document est préalable au rapport définitif et aux conclusions motivées.*

*Il fait état du déroulement de l'enquête et contient les observations/propositions du public, ainsi que mes propres interrogations. La Société ENGIE PV PRUDEMANCHE responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.*

## Procédure et déroulement

Tout au long de l'enquête, j'ai pu vérifier que les éléments de procédure, tels que définis dans l'arrêté de Madame Le Préfet d'Eure et Loir du 18 mars 2021 relatif à l'enquête publique unique concernant la demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche. Cette demande a été déposée par la société ENGIE PV PRUDEMANCHE.

*La demande porte sur la procédure suivante :*

*Demande de permis de construire n°028 308 20 00004 déposée le 10/06/2020 à la mairie de Prudemanche concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion situé au lieu dit " Le Pérou " sur la commune de Prudemanche.*

*Dossier de demande de permis de construire déposé par l'M IN ARCHITECTURE le 17 mars 2020. Cette demande a été déposée par la société ENGIE PV PRUDEMANCHE.*

Que le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.122-1 à L.123-18, L.181-9 à L.181-12, R.122-2, R.123-1, et R.181-36 à R.181-44,

Que le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.423-57,

Que l'arrêté préfectoral n°5a/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien Bayle, Secrétaire général de la Préfecture d'Eure et Loir,

Que l'avis de l'Autorité Environnementale n°2020-2998 du 30 octobre 2020 et la réponse du porteur de projet aux observations de dit projet datée du 13 janvier 2021,

Que l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimension de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'Environnement,

Que l'étude d'impact et son résumé non technique relative à l'ensemble du projet,

ont bien été respectés :

- Ouverture et organisation de l'enquête,
- Désignation du commissaire enquêteur,
- Durée de l'enquête,
- Composition du dossier,
- Jours et heures des permanences,
- Publicité de l'enquête,
- Observations du public (registre, lettres et site internet [ddt-consultations-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publique@eure-et-loir.gouv.fr)),
- Clôture de l'enquête.

Le détail de ces éléments sera présenté dans le rapport d'enquête proprement dit.

### Déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée sereinement et sans incident d'aucune sorte.

### Observations liminaires du Commissaire Enquêteur

Alors que le début de l'enquête publique avait été fixé au 12 avril 2021, il convient ici de noter qu'à cette période sévissait le troisième épisode de confinement lié à l'épidémie de Covid-19 entraînant un certain nombre de restrictions de circulation levées dès le 03/05/2021, et que l'enquête d'une durée de 30 jours chevauchait ainsi une période particulière peu propice pour le déplacement des citoyens.

***A noter à ce sujet que la totalité du dossier de l'enquête publique était aussi accessible depuis le site internet de la Préfecture d'Eure et Loir, via le site <http://www.eure-et-loir.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>.***

A priori cette facilité n'a pas été utilisée....(cf.mail reçu le 12/05/2021).

Eu égard à la complexité et à la densité du projet, il doit être noté qu'a été mis à la disposition du public la possibilité de recevoir des informations techniques relatives au projet via des demandes spécifiques adressées à la personne en charge du projet chez ENGIE via une adresse courriel dédiée.

A priori cette facilité n'a pas été utilisée...(cf.mail reçu le 12/05/2021).

Par ailleurs, eu égard

- au nombre de personnes qui se sont déplacées à la mairie de Prudemanche pour consulter le dossier : une seule est venue en dehors des trois permanences du Commissaire Enquêteur.
- au nombre de personnes qui se sont déplacées en mairie pour me rencontrer : 4 personnes.
- au nombre d'observations recueillies lors des trois permanences : Quatre dans le champ de l'enquête , mais compte tenu
- de la campagne d'affichage menée tant par la mairie de Prudemanche que par le pétitionnaire dans le périmètre du projet,
- des insertions dans la presse locale,

A noter à ce sujet que Monsieur le Maire a délivré le 12/05/2021 un certificat d'affichage pour ce qui concerne la zone géographique de la commune, par ailleurs la société Engie Green a missionné un huissier de justice pour constater la bonne application des mesures d'affichage prévues par la réglementation,

il est possible d'affirmer que le public a été correctement informé du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Prudemanche.

Toujours dans cette problématique, il est à noter qu'à l'appui de ces constatations, il est possible de rappeler que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque a fait l'objet,

- 1/ d'une modification ad hoc du plan Local d'Urbanisme entérinée le 19/02/2020 par un vote du Conseil Municipal de la commune de Prudemanche,
- 2/ d'une délibération du conseil municipal le 08/04/2021 entérinant l'accord de la commune suite à l'avis favorable émis par les élus de la commune.

## Observations et propositions du public et des personnes rencontrées.

### 1/ Portées sur le registre papier positionné à la mairie de Prudemanche :

Quatre observations/propositions ont été portées au registre, dont une reçue par courrier déposé en mairie le 10/05/2021 à mon attention ( **observation # 3** ) et trois autres portées directement sur le registre ( **observations # 1, 2 et 4** ) par des personnes résidant dans la commune et liées de près ou de loin à l'équipe municipale.

### 3/ Portées sur le site internet de la Préfecture d'Eure et Loir : [ddt-consultations-publiques-eure-et-loir.gouv.fr](http://ddt-consultations-publiques-eure-et-loir.gouv.fr)

Les observations et propositions reçues via ce site devaient être tenues à la disposition du public dans le registre papier positionné à la mairie de Prudemanche.

Aucune observation n'a été portée sur ce site durant toute la durée de l'enquête publique, ( cf. mail de la Préfecture d'Eure et Loir daté du 12/05/2021 ).

### 4/ Adressées par voie postale et/ou déposées en mairie à mon attention via la mairie de Prudemanche :

Les observations et propositions déposées en mairie et/ou reçues via la voie postale devaient être tenues à la disposition du public dans le registre papier positionné à la mairie de Prudemanche. Une observation m'a été adressée à mon attention via la mairie de Prudemanche, le 10 mai 2021 et a été annexée au registre par mes soins le 12 mai lors de la dernière permanence .

A l'issue des permanences, il a été noté :

- Première permanence à la mairie de Prudemanche (12/04/2021): Premier jour de l'enquête publique, trois personnes se sont présentées durant cette première permanence, une seule observation et/ou proposition a été portée au registre par Monsieur Alain Massot, ancien maire de Prudemanche ( **observation # 1** ).

Les deux autres personnes ( Monsieur Pigeon et Madame Savidan, résidentes dans la commune) sont venues me rencontrer et bien que non opposées au projet ont tenu à me poser un certain nombre de questions sur celui-ci. Une fois renseignées ces personnes n'ont pas souhaité porter d'observation et/ou proposition au registre d'enquête. Elles le feront plus tard par écrit en déposant une lettre à mon attention en mairie le 10/05/2021 ( **observation # 3** ).

A noter que cette permanence s'est tenue alors que les consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 étaient toujours en vigueur pour ce qui concernait les restrictions de déplacement.

A noter qu'entre ces deux permanences aucune personne ne s'est déplacée en mairie pour consulter le dossier et/ou pour déposer soit une observation, soit une proposition, soit une contre- proposition.

- Deuxième permanence à la mairie de Prudemanche (24/04/2021)

Au cours de cette permanence ( 20/04/2021 ) une personne s'est déplacée et m'a questionné sur un certain nombre de points mais a déposé une observation positive ( **observation # 2** ) sur le registre. Cette personne Madame Stéphanie Lambert, est troisième adjointe de l'équipe municipale.

A noter que cette permanence s'est tenue alors que les consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 étaient toujours en vigueur pour ce qui concernait les restrictions de déplacement.

Entre la deuxième et la troisième permanence, une personne s'est déplacée en mairie pour consulter le dossier et porter une observation au registre; le 11 mai 2021 Madame Besnard ( mère de Monsieur le Maire ) s'est déplacée en mairie pour porter une observation ( **observation # 4** ) au registre, celle-ci est positive, en particulier en ce que le projet -je cite- sera parfait pour l'entretien du site.

- Troisième permanence à la mairie de Prudemanche (12/05/2021) : Aucune personne ne s'est présentée durant cette permanence, donc aucune observation et/ou proposition n'a été portée au registre. L'enquête publique a été clôturée à l'issue de cette troisième et dernière permanence le 12/05/2021 à 12h00.

Cette troisième permanence s'est tenue après un allègement des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, en particulier pour les déplacements à plus de dix kilomètres du domicile des personnes résidants en France métropolitaine.

Quatre observations et/ou propositions portées au registre, ventilées comme suit :

# d'observation/proposition	Observations/Propositions	Contenu de l'observation/proposition
# 1 / Mr A Massot	<b>Satisfaction de savoir que le site sera ainsi surveillé et entretenu. Déploire que les retombées économiques pour la commune soient si faibles eu égard aux efforts déployées pour réaliser ce projet.</b>	<b>Avis favorable.</b>
Avis du Commissaire Enquêteur.		A noter que la question des revenus financiers à destination de la commune est ici considérée comme hors champ de l'enquête, ce point ne relevant pas de la responsabilité du Maître d'Oeuvre.
# 2 / Mme S Lambert	<b>Satisfaction de voir le site actif et entretenu.</b>	<b>Avis favorable.</b>
Avis du Commissaire Enquêteur.		Rien à ajouter.
# 3 / Mr J L Pigeon & Mme I Savidan	<b>1/ Nuisance visuelle, 2/ dévaluation des valeurs des biens immobiliers, 3/ Déploire le bas niveau du revenu financier escompté pour la municipalité.</b>	Demande de masquer la face du site donnant sur la D117 et celle donnant sur le Chêne Simon par une végétation de grande hauteur. Dévaluation des biens immobiliers du hameau de Marigny. Revenus de la commune trop faibles, eu égard aux inconvénients passés, actuels et futurs.



Avis du Commissaire Enquêteur.		<p>1/ Remarque comprise dans le périmètre de l'enquête et déjà traitée de manière exhaustive. Je me suis rendu sur place pour vérifier les éléments du contenu du volet paysager du dossier, et je confirme les conclusions auxquelles Mme Albira architecte est parvenue.</p> <p>2/ il s'agit en l'occurrence d'une affirmation non étayée...donc non retenue. De plus cf.#1</p> <p>3/ A noter que la question des revenus financiers à destination de la commune est ici considérée comme hors champ de l'enquête, ce point ne relevant pas de la responsabilité du Maître d'Oeuvre.</p>
# 4 / Mme Besnard	<b>Satisfaction de voir le site actif et entretenu.</b>	<b>Avis favorable</b>
Avis du Commissaire Enquêteur.		Rien à ajouter..

**Pour ce qui concerne plus particulièrement ma propre opinion sur le projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque, je m'interroge sur un aspect particulier qui réclame une réponse tout à fait informative pour ma seule gouverne :**

**Gestion des panneaux en fin d'utilisation.**

Le projet tel qu'il est présenté fait état de l'installation de 14.121 modules de type silicium monocristallin, pour un projet d'une durée de trente cinq années, or je n'ai pas trouvé dans le dossier des informations sur la manière dont vont être gérés les modules en fin de vie et/ou détériorés en cours de vie de l'installation pour diverses raisons. Je pense qu'il serait judicieux que les voisins d'une telle centrale photovoltaïque devraient être informés de ce que la société Engie Green a prévu de prendre comme dispositions en la matière.

Avant de rédiger mon compte rendu et mes conclusions concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque situé sur la commune de Prudemanche, et à l'issue de la phase de recueil des observations, propositions et/ou contre propositions du public, je considère qu'il n'y a pas lieu de solliciter le point de vue de la Société ENGIE Green sur les points sus cités.

Je reste néanmoins à la disposition du Maître d'Ouvrage..

Chartres, le 17 mai 2021.

Jean François **ROLLAND**

Commissaire Enquêteur

#### MEMOIRE EN REPOSE DU MAITRE D'OUVRAGE

Avant de rédiger mon compte rendu et mes conclusions, eu égard aux observations recueillies lors de la phase de consultation du public, je n'ai pas sollicité de réponse formelle du Maître d'Ouvrage de ce projet.

Dont acte.

Chartres, le 03 juin 2021.

Le Commissaire Enquêteur

  
**Jean François ROLLAND.**